



Accompagnement thérapeutique du patient sous thérapie orale anticancéreuse

BROCHURE D'INFORMATION PATIENT



Pharmaciens en Interventions Coordonnées pour
le suivi des Thérapies Orales anticancéreuses

SOMMAIRE

Quel est l'objectif du parcours PICTO ?	1
En quoi consiste le parcours PICTO ?	2
Quelle est la prise en charge proposée ?	3
Pour aller plus loin	6
Qui sommes – nous ?	8



Pharmaciens en Interventions Coordonnées pour
le suivi des Thérapies Orales anticancéreuses

PICTO est un dispositif d'accompagnement personnalisé mis en place par votre médecin dans le cadre du suivi de votre traitement anticancéreux oral à domicile, en coordination avec votre équipe hospitalière et votre pharmacien de ville. Le parcours PICTO s'appuie plus particulièrement sur des séances individuelles d'accompagnement réalisées par votre pharmacien d'officine.

Quel est l'objectif du parcours PICTO ?

Votre médecin vient de vous prescrire un médicament pour traiter votre cancer. Ce traitement anticancéreux oral se présente sous la forme de comprimés ou de gélules à prendre à votre domicile.

Il est important de suivre le protocole prescrit par votre médecin pour assurer son efficacité et limiter la survenue d'effets secondaires. Vous avez, à ce sujet, bénéficié d'une information de votre équipe médicale et soignante dans l'établissement de soins qui vous suit.

Mais, une fois de retour à la maison, il se peut que vous vous posiez des questions : Comment prendre mon médicament ? Comment identifier les éventuels effets secondaires ? Comment les prévenir au mieux ? Quelle conduite tenir en cas de réaction anormale au traitement ?

Le parcours PICTO a pour objectif de favoriser votre confort de vie et de gagner en autonomie, par la coordination et la formation des professionnels hospitaliers et de ville qui vont vous **accompagner**.

Il s'appuie sur un accompagnement humain de proximité par votre **pharmacien d'officine** qui saura vous aider à gérer votre nouveau traitement et votre maladie.

Cet accompagnement par votre pharmacien d'officine vous permettra de :

- Favoriser l'adhésion à votre traitement,
- Vous aider à identifier et à prévenir d'éventuels événements indésirables afin de mieux les intégrer dans votre vie quotidienne et d'améliorer votre qualité de vie,
- Identifier et réduire les complications liées à vos traitements.

En quoi consiste le parcours PICTO ?

Il repose sur :

- **4 séances individuelles d'accompagnement avec votre pharmacien d'officine** programmées sur les 3 premiers mois de la mise en place de votre traitement.
- **Une application digitale et une plateforme sécurisée** Continuum+ permettant à votre pharmacien d'officine de recueillir vos données cliniques, de tracer les séances réalisées avec vous et de partager ces informations avec votre équipe médicale et soignante à l'hôpital et en ville.

Ce parcours d'accompagnement personnalisé vous est proposé en support de la prise de votre traitement. Il constitue une aide et en aucun cas il ne vous déresponsabilise dans le suivi de votre traitement ou dans votre assiduité à vos rendez-vous médicaux. **Vous être libre d'accepter ou de refuser.**

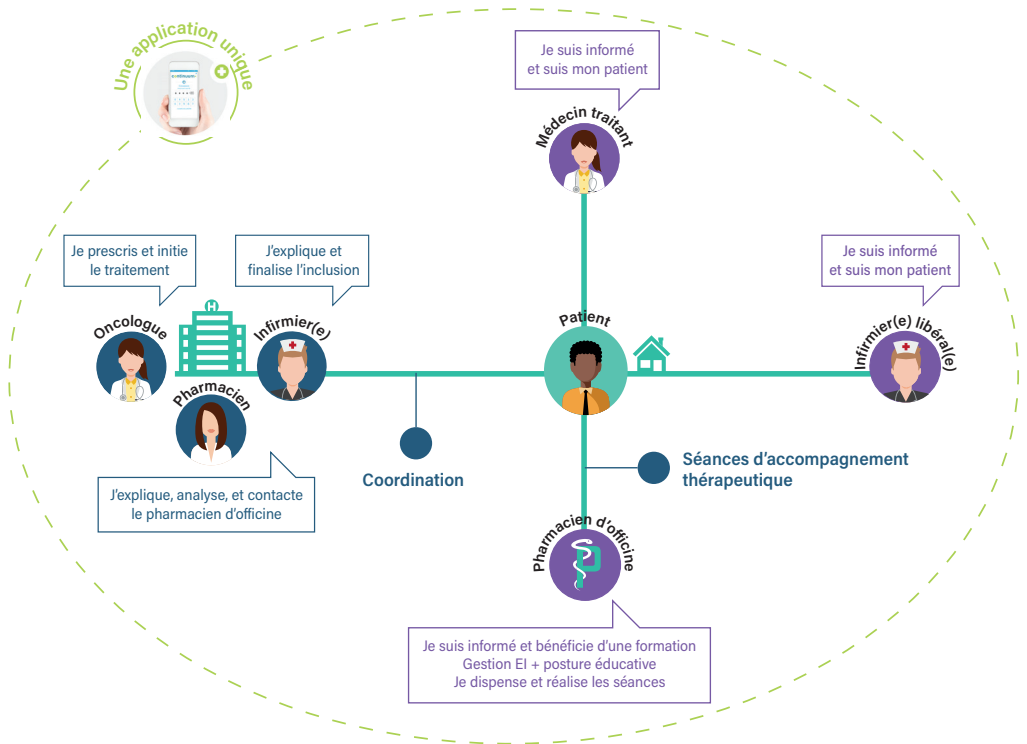
Votre suivi dans le cadre de ce dispositif expérimental « Article 51 » est pris en charge financièrement par l'**Agence Régionale de Santé Grand Est et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie**.

Quelle est la prise en charge proposée ?

Initiation de votre parcours :

Votre éligibilité au dispositif d'accompagnement PICTO est soumise à l'appréciation personnelle et indépendante de votre médecin oncologue ou hématologue.

La coordination entre votre équipe médico-soignante hospitalière et de ville est instaurée dès la prescription de votre thérapie orale, afin d'assurer la continuité de votre prise en charge entre l'hôpital et la ville.



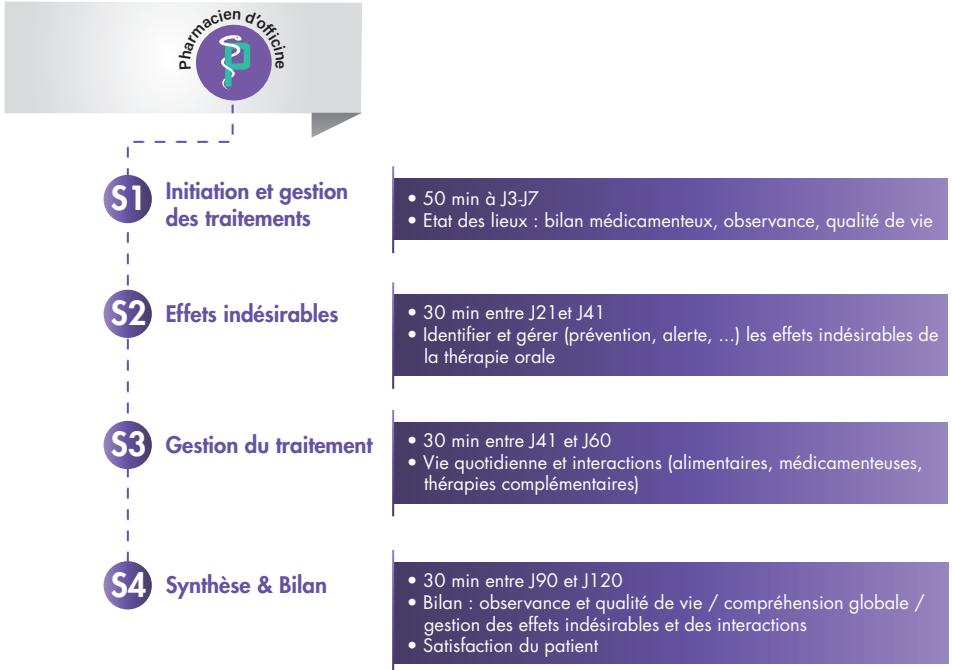
Dès lors que vous avez accepté de bénéficier de cet accompagnement et donné votre consentement, l'équipe médico-soignante hospitalière organise les différentes étapes de votre parcours :

- Le pharmacien hospitalier prend contact avec vous pour planifier votre rendez-vous de primo-prescription. Dans certains cas, cette primo-prescription peut être réalisée directement par votre pharmacien d'officine.
- L'équipe hospitalière informe votre pharmacien d'officine de votre inclusion dans le Parcours PICTO et lui propose de participer à ce dispositif ¹. S'il accepte, il est alors accompagné par NEON – Réseau de Cancérologie Grand Est (formation et mise à disposition d'outils pour l'animation et le suivi des séances).
- L'équipe hospitalière informe votre médecin traitant de l'instauration de votre traitement anticancéreux oral, de votre inclusion dans le dispositif, du parcours qui sera mis en place et lui propose un accès à la plateforme Continuum + pour participer à votre suivi. Il en sera de même pour votre infirmier de ville le cas échéant.

¹ Votre pharmacien d'officine peut refuser d'adhérer au dispositif. Dans ce cas exceptionnel, la responsabilité des promoteurs du parcours ne saurait être engagée, ce que vous reconnaissez et acceptez. En coordination avec votre équipe hospitalière et avec votre accord, ils essaieront de trouver une solution adaptée pour vous permettre de bénéficier de ce dispositif.

Accompagnement par votre pharmacien d'officine :

Au moment de la mise en place de votre traitement, votre pharmacien d'officine vous propose 4 rendez-vous. Lors de ces séances, il vous explique les modalités de prise de votre traitement, les conduites à tenir, il échange avec vous sur la tolérance au médicament et répond à vos interrogations.



Grâce à ce suivi régulier, le pharmacien d'officine peut informer les différents professionnels de santé de votre équipe de soins (oncologue, médecin traitant, infirmier...) du suivi de votre prise en charge, via une **application digitale et une plateforme sécurisée**.

Cette application, développée par Continuum+ est mise à la disposition de votre pharmacien d'officine pour lui permettre de recueillir vos données cliniques et la synthèse de vos séances. Ces données sont consultables à tout moment par votre oncologue, votre infirmière hospitalière et votre médecin traitant afin de disposer de toutes les informations nécessaires à votre suivi.

Pour aller plus loin

Quel est le cadre de ce programme ?

AKO@dom - PICTO est un modèle organisationnel innovant déployé en région Grand Est dans le cadre d'un financement expérimental au titre de l'Article 51.

Les parcours AKO@dom - PICTO offrent la possibilité aux prescripteurs de choisir différents suivis en fonction des fragilités et besoins des patients :

- Un parcours « standard » dénommé PICTO reposant sur un suivi pharmaceutique en officine,
- Un parcours « appuyé » dénommé AKO@dom reposant sur un suivi infirmier à domicile

Qu'est-ce que l'article 51 ?

Le programme, appelé « **Expérimentation Article 51** » vise à améliorer la qualité de vos soins et de votre suivi en développant des formes innovantes d'organisation des soins. Pour les professionnels de santé qui vous suivent, il ne s'agit pas de tester de nouveaux traitements mais plutôt de nouvelles manières de travailler, plus collectives, qui ont pour but d'améliorer la coordination et la continuité des soins. Vous pouvez trouver des informations détaillées sur ce programme sur le site du Ministère des solidarités et de la santé dans la rubrique « Expérimenter et innover pour mieux soigner ».

<https://solidarites-sante.gouv.fr>



AKO@dom - PICTO est soutenu par l'ARS² Grand Est et sera déployé dans 16 établissements du Grand Est à partir du dernier trimestre 2021 et sur une durée de 3 ans.

2 ARS : Agence Régionale de Santé

Responsabilité

Dans la mesure où les conseils prodigués par votre pharmacien dans le cadre de PICTO ne reposent sur aucun examen médical physique relevant de la seule compétence d'un médecin, aucun conseil médical donné par votre médecin ne doit être négligé ou retardé.

Continuum+ ne sera pas tenu responsable en cas d'inaccessibilité de l'application causée par des événements hors de son contrôle qui ne pouvaient être raisonnablement prévus et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, et empêchant l'exécution de ses obligations au sens de la définition légale figurant à l'article 1278 du Code civil (« Cas de Force Majeure »).

Pharmacovigilance

La pharmacovigilance consiste à recueillir des informations utiles à la surveillance des médicaments, y compris des informations sur leurs effets indésirables présumés. Ainsi, l'application mise à disposition par Continuum+ permet la transmission automatisée des éventuelles informations de pharmacovigilance saisies par votre pharmacien au Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) selon les modalités conformes à la réglementation.

Qui sommes – nous ?



RÉSEAU DE CANCÉROLOGIE GRAND EST

www.onco-grandest.fr

NEON - Réseau de Cancérologie Grand Est - travaille, en collaboration avec les opérateurs de santé régionaux, dans une logique d'amélioration continue, pour garantir la qualité et la sécurité des prises en charge en cancérologie, quels que soient le lieu et la structure de prise en charge : harmonisation des pratiques, partage de connaissances, des évolutions thérapeutiques et technologiques, formation, soutien à l'innovation... Les équipes positionnées à Nancy, Reims et Strasbourg sont un véritable atout pour construire des relations de proximité et un système pluridisciplinaire cohérent sur l'ensemble de la région Grand Est, au service des personnes malades et de leurs aidants.

L'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Pharmaciens Grand Est souhaite avant tout placer le pharmacien d'officine comme acteur clé du système de santé par la mise en place de ses nouvelles missions confiées dans la Loi HPST (prévention, éducation thérapeutique...). Elle s'engage également à renforcer la coordination avec les autres professionnels de santé et tout autre acteur du système de santé.



www.urpspharmaciensgrandest.fr



www.continuumplus.net

Continuum+ est un opérateur de services qui conçoit, développe et met en œuvre des solutions de continuité thérapeutique et d'autonomie des patients avec les infirmiers libéraux, depuis la prescription du médecin jusqu'au domicile dans le domaine de la médecine spécialisée.

L'association **Patients en réseau** regroupe des patients et des proches, concernés par le cancer, et a été créée à partir de leurs expériences vécues.

Elle s'appuie sur des comités scientifiques pluridisciplinaires et a pour vocation de développer des réseaux sociaux pour faciliter le quotidien face à l'épreuve de la maladie afin d'échanger, trouver de l'information fiable et des ressources pratiques.

Les réseaux *Mon Réseau Cancer du Sein, du Poumon, Gynéco et Colorectal* permettent l'anonymat, sont gratuits, modérés, accessibles par site internet et application mobile.



www.patientsenreseau.fr



www.chru-strasbourg.fr

La Direction Générale des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, les équipes médicales ainsi que la pharmacie des HUS seront fortement impliquées dans ce projet et notamment dans le déploiement de parcours spécifiques en immunothérapie.

Cachet de l'établissement :

NEON

Siège social : **Nathalie FABIÉ**
Chef de projet PICTO
03 72 61 04 80
2 allée de Vincennes
54500 Vandœuvre-lès-Nancy

Site de Reims : **Anne-France FERTÉ**
Réfèrent territorial
03 26 36 94 07
3 rue de l'Université
BP 2081
51073 Reims

Site de Strasbourg : **Frédéric LEMANCEAU**
Réfèrent territorial
03 72 61 61 33
3 rue de la Porte de l'Hôpital
67000 Strasbourg